

**CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.**

**A R R E T**

n° 65.002 du 5 mars 1997

A.65.261/VI-12.721

En cause : **DETILLOUX** Françoise,  
rue Provinciale 798  
4540 Slins,

contre :

**l'Institut Sainte-Julienne à Liège,**  
rue Saint-Gilles 199  
4000 Liège.

-----  
**LE CONSEIL D'ETAT, VI<sup>e</sup> CHAMBRE,**

Vu la requête introduite le 24 août 1995 par Françoise DETILLOUX qui demande l'annulation des «délibération et décision adoptées et proclamées le 30 juin 1995 par le jury d'examens de la troisième année d'études d'infirmière graduée de l'Institut Saint-Julienne de Liège, par laquelle ledit jury a prononcé le "refus" de la requérante»;

Vu l'arrêt n° 55.965 du 20 octobre 1995 rejetant la demande de suspension;

Vu le mémoire ampliatif;

Vu le rapport de M<sup>me</sup> DAURMONT, auditeur au Conseil d'Etat;

Vu l'ordonnance du 26 juin 1996 ordonnant le dépôt au greffe du dossier et du rapport;

Vu la notification du rapport aux parties;

Vu l'ordonnance du 21 janvier 1997, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 19 février 1997;

Entendu, en son rapport, M. LEROY, conseiller d'Etat;

Entendu, en son avis conforme, M. BOUVIER, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par lettre du 5 septembre 1995, la partie adverse a notifié à la requérante la décision du 4 septembre 1995 du jury d'examen de la troisième année d'études d'infirmière graduée lui accordant «la réussite avec la mention satisfaction»; que le recours a perdu son objet,

#### **D E C I D E :**

##### **Article 1<sup>er</sup>.**

Il n'y a plus lieu de statuer.

##### **Article 2.**

Les dépens, liquidés à la somme de 4.000 francs, sont mis à charge de la partie adverse.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI<sup>e</sup> chambre, le cinq mars 1900 nonante-sept par :

MM. ANDERSEN, président de chambre,  
    LEROY, conseiller d'Etat,  
    HANSE, conseiller d'Etat,  
M<sup>me</sup> MALCORPS, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Chr. MALCORPS.

R. ANDERSEN.